

APTE-Sénégal

Projet d'Amélioration des Performances de Travail et d'Entrepreneuriat au Sénégal

Module 6 : Droits et obligations des employés /employées et des employeurs/ employeuses

Manuel du professeur ou de la professeure du Collège d'Enseignement Moyen



Module 6 : Droits et obligations des employés / employées et des employeurs / employeuses

(Ma liberté s'arrête là où commence celle des autres)

Les Objectifs Droits et obligations des employés/employées et des employeurs/ employeuses

À la fin du module, les élèves seront capables de :

- ✓ Expliquer les droits et les obligations dans le monde du travail et le milieu scolaire ;
- ✓ Identifier les caractéristiques et les signes du harcèlement dans le monde du travail ;
- ✓ Décrire les mesures à prendre pour faire face au harcèlement

Aperçu du module 6

|  Activité |  Durée |
|--|--|
|  Séance 1 : Comprendre les droits et les obligations | 3 heures |
| 1 : Introduction (y compris l'autoévaluation) | 40 minutes |
| 2 : Qu'est-ce qu'un droit et qu'est-ce qu'une obligation ? | 40 minutes |
| 3 : Connaître ses droits et ses obligations | 1 heure 20 minutes |
| 4 : Révision de la Séance 1 | 20 minutes |
|  Séance 2 : Le Harcèlement | 3 heures 40 minutes |
| 5 : Vous avez dit harcèlement ? | 1 heure 20 minutes |
| 6 : Le Harcèlement sexuel et les mesures pour y faire face | 1 heure 10 minutes |
| 7 : Révision du module y compris le jeu alternatif | 1h10minutes |
| | Durée totale : 6 heures 40 minutes |

Documents à l'intention des élèves :

- 6.3: Feuille de travail sur les droits et les obligations au travail ;
- 6.4 Feuille de travail sur le harcèlement.

Autoévaluation :**Module 6 Droits et obligations des employées/employés et des employeurs/employeuses**

Il n'y a ni bonnes ni mauvaises façons de répondre à cette activité d'autoévaluation. Nous voulons juste recueillir vos manières de penser et de faire pour nous aider à mieux dérouler ce qui va suivre. Ceci servira également à votre usage personnel lors de ce cours. Le professeur/La professeure va lire une compétence énumérée dans la colonne de gauche.

Lisez les choix dans la partie supérieure. En pensant à vous-même, dites quel point représente le mieux votre situation en cochant la case correspondante dans chaque colonne. À la fin de ce module, nous répéterons cette évaluation.

| Mon expérience | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) |
|--|---|---|--|--|---|
| Connaissances, compétences et capacités | Je n'ai aucune connaissance à ce sujet | J'ai peu de connaissances à ce sujet | J'ai quelques connaissances à ce sujet pour parfois le faire correctement | J'ai beaucoup de connaissances à ce sujet et je peux le faire régulièrement | J'ai beaucoup de connaissances à ce sujet et je peux le faire correctement et de façon consistante |
| Identifier les droits humains fondamentaux | | | | | |
| Expliquer la relation entre les « droits » et les « obligations » | | | | | |
| Utiliser plusieurs stratégies appropriées pour défendre mes droits ou prendre des mesures pour trouver une solution à un problème qui se présente au travail | | | | | |

| Mon expérience | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) |
|--|--|--------------------------------------|---|---|--|
| Connaissances, compétences et capacités | Je n'ai aucune connaissance à ce sujet | J'ai peu de connaissances à ce sujet | J'ai quelques connaissances à ce sujet pour parfois le faire correctement | J'ai beaucoup de connaissances à ce sujet et je peux le faire régulièrement | J'ai beaucoup de connaissances à ce sujet et je peux le faire correctement et de façon consistante |
| Reconnaître un harcèlement lorsqu'il a lieu et savoir comment prendre des mesures pour y mettre fin | | | | | |
| Reconnaître un harcèlement sexuel à l'école lorsqu'elle a lieu et savoir comment prendre des mesures pour y mettre fin | | | | | |

Séance 1 : Comprendre les droits et les obligations

Titre de l'activité 1 : Activité d'introduction

- ✓ **Objectifs** – À la fin de cette activité, les élèves seront capables d'expliquer les droits humains.
-  **Durée requise** : 40 minutes
-  **Méthodologie** : travail en groupes restreints, discussion en grand groupe.
-  **Matériel et préparation** : tableau padex, tableau noir, craie, marqueurs, scotch, images sur les droits humains.
 - Réviser les droits humains.
 - Faire des copies de **6.1 Droits humains** et couvrir les mots avec des bouts de papier collés avec du scotch ou les gribouiller.



Étapes à suivre :

1. Demander aux élèves de réfléchir au proverbe qui se trouve au début du module 6 : « *Ma liberté s'arrête là où commence celle des autres* » Quelle est la signification ?
2. Demander aux élèves d'ouvrir leur guide à la première page. Examiner les Objectifs du module avec eux. Leur demander de dire ce qu'est, selon eux, la pertinence entre le proverbe et le module. Comment se rapporte-t-il à la vie réelle ? Expliquer que dans ce module, ils vont apprendre les droits et les obligations en général, en particulier les droits et des obligations des employeurs/employeuses et des employé(e)s au Sénégal. **(15 min)**

Demander aux élèves de faire l'autoévaluation.

3. Demander aux élèves de former des groupes de trois personnes. Donner à chaque groupe une copie de **6.1 Droits humains** avec les mots cachés dans des bouts de papier ou gribouillés (ou dessiner les images au tableau). Expliquer que chaque image représente un droit humain essentiel. Sous chaque image, ils/elles doivent écrire le nom du droit qui, selon eux, est illustré.

Jumeler deux groupes et leur demander de comparer leurs réponses. **(15 min)**

Revenir en plénière. Expliquer que ces huit (8) images représentent seulement certains des 30 droits énumérés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Demander aux élèves d'ouvrir leur guide à la section **6.2: Déclaration universelle des droits de l'homme**.

Quels sont les droits de l'homme (se trouvant dans le schéma que nous avons regardé en premier lieu) qui nous préoccupent le plus dans ce cours ?
(La santé et la sécurité ; le droit au travail)

Se rappeler le module précédent sur la santé et la *sécurité* au travail. Comment les concepts de droits et de responsabilités ont-ils été soulevés ? Quels sont certains droits et responsabilités qu'un employé(e) a en lien avec la sécurité ? Que les employeurs/employeuses ont en lien avec la sécurité ?

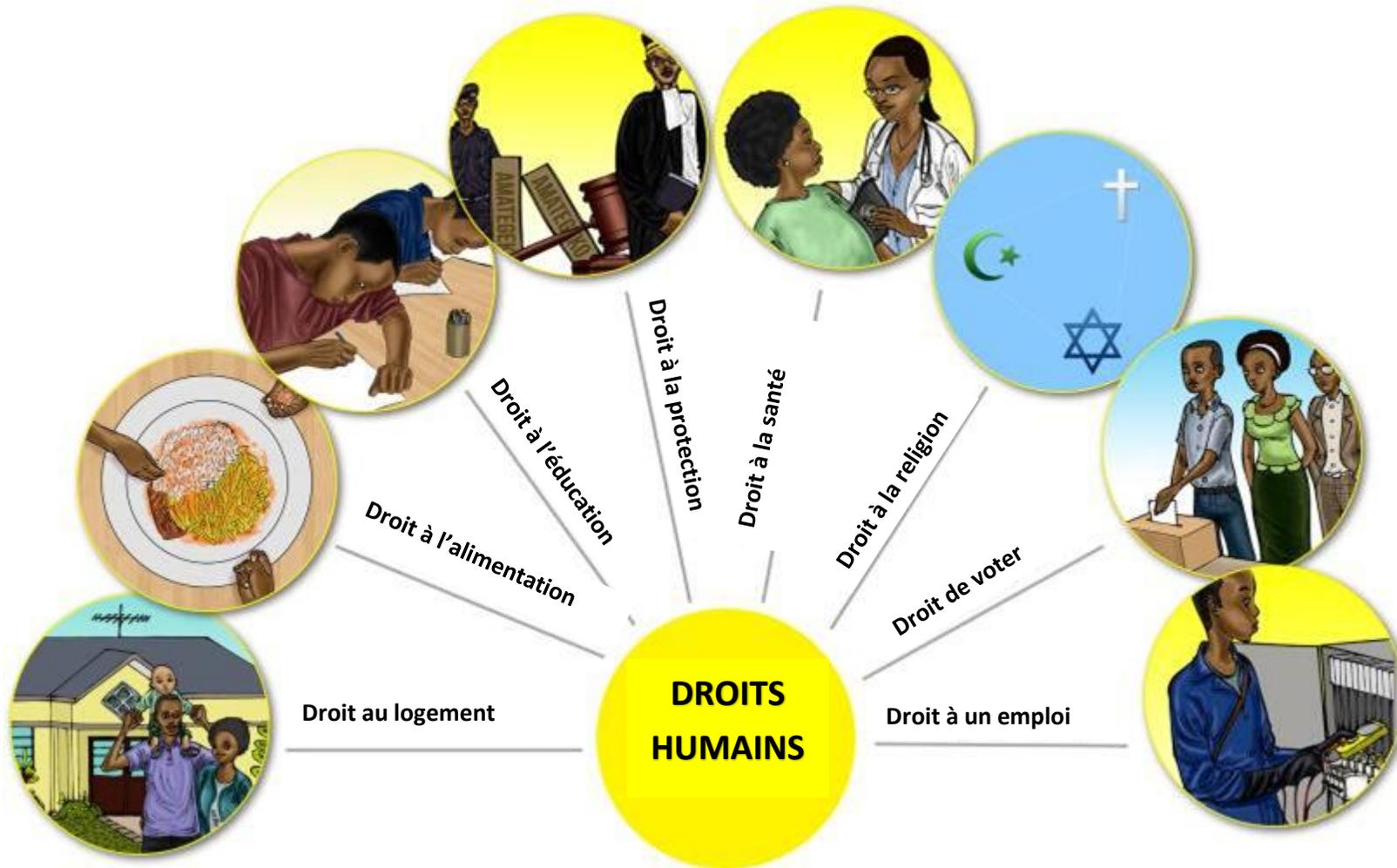
(Les réponses pourraient comprendre : l'obligation de l'employeur/employeuse de sensibiliser les employé(e)s au sujet de la santé et de la sécurité ; fournir une trousse de premiers soins ; fournir un équipement de protection individuelle. L'obligation des employé(e)s de ne pas prendre des risques ; signaler les conditions de travail non-sécuritaires ; utiliser un équipement convenable. Les droits des employé(e)s aux conditions de travail sécuritaire) **(10 min)**

4. Avant de commencer à explorer les droits et obligations des employé(e)s et des employeurs/employeuses relatifs au travail du Sénégal, plus de temps sera passé à l'activité suivante sur les droits et obligations des élèves.

🔑 Sujets clés 🔑

- Droits humains ;
- Droits et obligations ;
- Droits et obligations des employé(e)s ;
- Droits et obligations des employeurs/employeuses.

6.1: Droits humains :



6.2: Déclaration universelle des droits de l'homme

Version en langage simple ¹

- 1. Nous sommes tous nés libres et égaux :** Nous sommes tous nés libres. Nous avons tous nos propres opinions et nos propres idées. Nous devons tous être traités de la même façon.
- 2. Pas de discrimination :** Ces droits nous appartiennent, quelles que soient nos différences.
- 3. Le droit à la vie :** Nous avons tous le droit de vivre, et de vivre libres et en sécurité.
- 4. Pas d'esclavage :** Personne n'a le droit de faire de nous des esclaves. Nous ne pouvons réduire quiconque en esclavage.
- 5. Pas de torture :** Personne n'a le droit de nous faire du mal ou de nous torturer.
- 6. Vous avez des droits partout où vous allez :** Je suis une personne, tout comme vous !
- 7. Nous sommes tous égaux devant la loi :** La loi est la même pour tous. Elle doit nous traiter équitablement.
- 8. Vos droits de l'Homme sont protégés par la loi :** Nous pouvons tous recourir à la justice si nous n'avons pas été traités équitablement.
- 9. Pas de détention arbitraire :** Personne n'a le droit de nous mettre en prison sans une bonne raison et de nous y garder, ni de nous expulser de notre pays.
- 10. Le droit d'être jugé :** Si nous sommes jugés, nous devons l'être en public. Les gens qui nous jugent ne doivent permettre à personne de leur dire ce qu'ils doivent faire.
- 11. Innocent tant que la culpabilité n'a pas été prouvée :** Personne ne doit être blâmé pour avoir fait quelque chose tant que cela n'a pas été prouvé. Si l'on nous accuse d'avoir fait quelque chose de mal, nous avons le droit de démontrer que ce n'est pas vrai.
- 12. Le droit à la vie privée :** Personne ne doit tenter de nuire à notre réputation. Personne n'a le droit de venir chez nous, d'ouvrir nos lettres et de nous ennuyer, nous ou notre famille, sans une bonne raison.
- 13. Liberté de circuler :** Nous avons tous le droit d'aller où bon nous semble dans notre pays et de voyager comme nous l'entendons.
- 14. Le droit de vivre dans un endroit sûr :** Si nous avons peur d'être maltraités dans notre propre pays, nous avons le droit de nous enfuir vers un autre pays pour y être en sécurité.

¹ <http://fr.youthforhumanrights.org/what-are-human-rights/universal-declaration-of-human-rights>

15. Le droit à une nationalité : Nous avons tous le droit d'appartenir à un pays.

16. Mariage et famille : Tout adulte a le droit de se marier et d'avoir une famille, s'il le désire. Les hommes et les femmes ont les mêmes droits, qu'ils soient mariés ou séparés.

17. Le droit à vos propres affaires : Chacun a le droit de posséder ses propres affaires ou de les partager. Personne ne devrait prendre nos affaires sans une bonne raison.

18. Liberté de pensée : Nous avons le droit de croire ce que nous voulons, d'avoir une religion ou d'en changer si c'est ce que nous souhaitons.

19. Liberté d'expression : Nous avons le droit d'avoir nos propres points de vue, de penser ce que nous voulons, de dire ce que nous pensons et de partager nos idées avec d'autres personnes.

20. Le droit de se réunir : Nous avons le droit de rencontrer nos amis et de travailler ensemble en paix afin de défendre nos droits. Personne ne peut nous obliger à faire partie d'un groupe contre notre gré.

21. Le droit à la démocratie : Nous avons tous le droit de prendre part au gouvernement de notre pays. Chaque adulte devrait avoir le droit de choisir ses propres dirigeants.

22. La sécurité sociale : Nous avons le droit à un logement, à des soins médicaux, à une éducation, à la garde de nos enfants pour un coût abordable et à suffisamment d'argent pour pouvoir vivre et bénéficier de l'aide médicale si nous sommes malades ou âgés.

23. Les droits du travailleur : Tout adulte a le droit de travailler en échange d'un salaire équitable pour le travail qu'il fait, et d'adhérer à un syndicat.

24. Le droit de jouer : Nous avons tous le droit de nous reposer de notre travail et de nous détendre.

25. De la nourriture et un abri pour tous : Nous avons le droit de mener une bonne vie. Les mères et les enfants, les personnes âgées, les chômeurs, les handicapés et tous les gens ont le droit qu'on prenne soin d'eux.

26. Le droit à l'éducation : L'éducation est un droit. L'école primaire devrait être gratuite. Nous devons apprendre ce que sont les Nations Unies et comment vivre avec les autres. Nos parents peuvent choisir notre éducation.

27. Le droit d'auteur : Les droits d'auteur sont une loi spéciale qui protège les créations artistiques et les écrits d'une personne : on ne peut les copier sans sa permission. Nous avons tous le droit d'avoir notre propre mode de vie et de profiter des bonnes choses que peuvent nous apporter l'art, la science et le savoir.

28. Un monde libre et équitable : Il doit y avoir suffisamment d'ordre afin que nous puissions tous profiter de nos droits et de nos libertés dans notre propre pays et partout dans le monde.

29. La responsabilité : Nous avons des devoirs envers les autres et nous devrions protéger leurs droits et leurs libertés.

30. Personne ne peut vous enlever vos droits de l'homme

Titre de l'activité 2 : Qu'est-ce qu'un droit et qu'est-ce qu'une obligation ?

- ✓ **Objectifs** – À la fin de cette activité, les élèves seront capables de :
 - a. Énumérez leurs droits et leurs obligations ;
 - b. Expliquer la relation entre les droits et les obligations.
-  **Durée requise** : 40 minutes
-  **Méthodologie** : travail individuel, partage en équipes de deux, remue-méninges et discussion en grand groupe.
-  **Matériel et préparation** : tableau padex, tableau noir, craie, marqueurs, crayons ou stylos de couleur.
 - Réviser les droits et les obligations.



Étapes à suivre :

1. Distribuer les crayons de couleur ou les marqueurs à tous les élèves et leur demander d'ouvrir leur guide à la **Séance 1 dans l'Espace d'écriture**. Du côté gauche de la page, écrire « Droits » et du côté droit « Obligations ». Demander à chaque élève de se dessiner au centre de la page. On peut dessiner un bonhomme allumette– il n'est pas nécessaire d'être un(e) artiste !

Maintenant, sous la rubrique « Droits », énumérez tous les droits que vous sentez que vous avez, en tant que jeune homme ou jeune femme. Faire de même pour les « obligations ». Énumérez les responsabilités que vous avez envers votre famille, votre communauté, votre groupe religieux et vous-même. Observer combien de droits et obligations vous pouvez énumérer en 5 minutes. **(10 min)**

2. Si certain(e)s élèves ont des difficultés à trouver des exemples de leurs droits ou de leurs obligations, encourager le travail avec un(e) partenaire ou ils/elles peuvent se référer aux images de la déclaration universelle des droits de l'homme.

Après 5 minutes, demander à chacun(e) de circuler dans la classe en discutant avec d'autres élèves au sujet de leur liste de droits et d'obligations. Leur demander de trouver une personne qui a énuméré un ou deux droits ou obligations semblables à ceux qu'ils/elles ont trouvés et discuter de la raison pour laquelle ils/elles pensent qu'ils sont importants. **(5 min)**

3. Se réunir en plénière et débriefer cette activité. A-t-il été difficile de penser à ses propres droits individuels d'une part et à ses propres obligations individuelles d'autre part ? Pourquoi ?

Maintenant que nous venons d'aborder les droits humains et les obligations, dites comment définir un « droit » ? Comment définir une « obligation » ?

(Un « droit » se définit en général comme tout ce qui est dû à une personne en vertu de la loi ou d'une tradition. Une « obligation » se définit en général comme un devoir ou une responsabilité ; quelque chose pour laquelle on rend des comptes.) (10 min)

4. Est-ce que chaque « droit » à une « obligation » correspondante ? Demander à des volontaires de mentionner certains droits qu'ils/elles ont énumérés et les écrire sur le tableau. Pour chaque droit, demander au groupe de penser à une obligation correspondante. Vous pourriez arriver à un tableau qui ressemble à celui-ci : **(10 min)**

| Droits : | Obligations : |
|--|---|
| Élire les responsables gouvernementaux locaux et nationaux ; | Être informé et voter ; |
| Accéder à l'éducation ; | Étudier et apprendre ; |
| Recevoir un salaire équitable pour un travail accompli ; | Se présenter au travail, accomplir le travail convenablement et le terminer ; |
| Travailler dans un environnement sain et sécuritaire. | Éviter de prendre des risques, rapporter les risques. |

5. Résumer la discussion et passer à l'activité suivante.

(5 min)

Titre de l'activité 3 : Connaitre ses droits et ses obligations

- ✓ **Objectifs** – À la fin de cette activité, les élèves seront capables de :
 - a. Définir les droits ensuite les obligations ;
 - b. Expliquer la différence entre les droits et les obligations.
-  **Durée requise** : 1 heure 20 minutes
-  **Méthodologie** : discussion en grand groupe, travail en groupes restreints, sketches.
-  **Matériel et préparation** : tableau padex, tableau noir, craie, marqueurs, scotch
 - Réviser les droits et les obligations au travail.
 - Réviser **6.3: Feuille de travail sur les droits et les obligations au travail**

Étapes à suivre :

1. Former des équipes de cinq (5) élèves. Maintenir les mêmes équipes de travail pour le reste du module sur les droits et les obligations au travail.
2. Demander aux élèves d'ouvrir leur guide au point **6.3: Feuille de travail sur les droits et les obligations au travail**. Expliquer que les activités énumérées sur la liste font partie des choses qu'ils/elles peuvent attendre de leur employeur/employeuse alors que d'autres font partie des choses que l'employeur/employeuse pourrait attendre d'eux/elles.

Dans leur équipe, à tour de rôle, les élèves doivent lire à haute voix les activités énumérées dans la colonne gauche et décider celles qui sont leurs obligations et celles qui sont leurs droits. Cocher (X) dans la colonne correspondante.

Rappel : les « droits » sont les choses qu'ils/elles peuvent attendre de leur employeur/employeuse ; les « obligations » sont les choses que leur employeur/employeuse peut attendre d'eux/elles. **(15 min)**

3. Demander aux équipes de choisir une activité qu'elles ont cochée comme un droit et une qu'elles ont cochée comme une obligation. Leur dire d'inventer un court sketch qui illustre le droit et un autre qui illustre l'obligation. **(20 min)**
4. Se réunir en plénière. Demander aux équipes de jouer l'un de leurs sketches sans mentionner l'activité. Demander au grand groupe de deviner le droit ou l'obligation qui est joué. S'assurer que toutes les équipes ont l'opportunité de jouer au moins un sketch. **(30 min)**

5. Faire une mise au point rapide après chaque sketch. Est-ce que le droit ou l'obligation était clair ? Qu'ont-ils appris du sketch ? Comprennent-ils mieux les droits et les obligations ? **(15 min)**

Pendant la mise au point, s'assurer que les élèves comprennent que ce ne sont pas tous les employeurs/employeuses qui sont informés de leurs obligations fixées par la loi. Il peut y avoir un « écart » entre les dispositions de la loi et les actes de l'employeur/employeuse. Dans plusieurs pays, même avec des lois du travail bien-établies, il existe des divergences entre la loi et ce que les employeurs/employeuses font réellement.

6.3: Feuille de travail sur les droits et les obligations au travail.

| Activité : | Mon droit | Mon obligation |
|--|-----------|----------------|
| Recevoir un salaire équitable au bon moment et sans discrimination liée au genre ; | | |
| Faire le travail en toute sécurité et faire attention à autrui ; | | |
| Arriver au travail à temps et y rester jusqu'à la fin de la journée de travail ; | | |
| Avoir du temps pour des pauses régulières ; | | |
| Travailler dans un lieu de travail sécuritaire ; | | |
| Utiliser tous les équipements de façon sécuritaire ; | | |
| Respecter les équipements et le matériel sur le lieu de travail ; | | |
| Ne pas voler le matériel de son lieu de travail ; | | |
| Porter tous les vêtements ou équipements de protection ; | | |
| Être formé(e) sur la manière d'utiliser l'équipement ; | | |
| Demander de l'aide et apprendre des autres ; | | |
| Recevoir des informations claires sur le travail et les attentes ; | | |
| Avoir l'équipement et le matériel approprié pour travailler convenablement ; | | |
| Avoir une attitude positive envers son travail ; | | |
| Poser des questions d'une manière respectueuse aux collègues de travail ; | | |
| Faire un bon travail et le terminer à temps ; | | |
| Suivre les instructions données par l'employeur/employeuse. | | |

Titre de l'activité 4 : Activité de révision de la Séance 1

- ✓ **Objectifs** - À la fin de cette activité, les élèves seront capables de :
 - a. Identifier au moins deux droits et deux obligations des employé(e)s,
 - b. Citer au moins deux droits et deux obligations des employeurs/employeuses.
-  **Durée requise** 20 minutes
-  **Méthodologie** : Activité en grand groupe (lancement de la balle), réflexion individuelle.
-  **Matériel et préparation** : tableau padex, tableau noir, craie, marqueurs, scotch, balle.
 - S'assurer que l'une des équipes de l'atelier est disposée à diriger l'activité de révision.



Étapes à suivre :

1. Choisir l'une des activités de révision qui a été utilisée précédemment ; ce peut-être le lancement de la balle. La personne qui lance la balle mentionne un « droit de l'employé(e) » et lance la balle à une autre personne. La personne qui attrape la balle mentionne un droit. Ensuite, il/elle mentionne un « droit de l'employeur/employeuse » (ou de l'employé(e)) et lance la balle à une autre personne. Cette personne répète le processus. **(10 min)**

2. Demander aux élèves de penser aux droits et obligations qu'ils/elles ont appris(e) pendant les dernières activités. Leur demander d'en choisir quelques-uns qui leur sont importants et demander de compléter ces deux phrases dans l'espace d'écriture à la Séance 1 du guide du participant et de la participante : **(10 min)**

J'ai le droit de _____

J'ai l'obligation de _____

Séance 2 : Le Harcèlement

🔑 Sujets clés 🔑

- Les caractéristiques du harcèlement et/ou du harcèlement sexuel ;
- Qu'est-ce qu'il faut faire face à une situation de harcèlement et/ou du harcèlement sexuel ;
- Le rôle des différents acteurs (parents, administration, enseignants) en milieu scolaire ou au travail face à une situation de harcèlement et/ou du harcèlement sexuel.

✍ Titre de l'activité 5 : Vous avez dit harcèlement ?

- ✓ **Objectifs** : À la fin de cette activité, les élèves seront capables de :
 - a. Identifier les caractéristiques du harcèlement ;
 - b. Identifier des stratégies de lutte contre le harcèlement.
- 🕒 **Durée requise** : 1 heure 20 min
- 👤 **Méthodologie** : réflexion, discussion en grand groupe et petits groupes.
- ✍ **Matériel et préparation** : tableau padex, tableau noir, craie, marqueur.



Étapes à suivre :

1. Ecrire le mot « harcèlement » en lettres majuscules au tableau (padex). Demander aux élèves de prendre quelques instants pour écrire tout ce qui leur passe par la tête en rapport avec la thématique. **(5 min)**
2. Demander aux élèves de répondre aux questions suivantes :
 - a. Quels sont les caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire ?
 - b. Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de quelles caractéristiques ?
 - c. Quelle est la définition du harcèlement ? **(10 min)**

Éléments de réponses attendues :

Les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire :

- **La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes ;
- **La répétitivité** : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période ;
- **L'isolement de la victime** : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que :

- **L'apparence physique** (poids, taille, couleur ou type de cheveux) ;
- **Le sexe, l'identité de genre** (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), orientation sexuelle ou supposée ;
- **Un handicap** (physique, psychique ou mental) ;
- **Un trouble de la communication** qui affecte la parole (bégaiement/bredouillement) ;
- **L'appartenance à un groupe social** ou culturel particulier ;
- **Des centres d'intérêts** différents.

Le harcèlement revêt des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe.

La définition et les caractéristiques du harcèlement :

Le harcèlement se définit comme « une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. »

3. Demander aux élèves de suivre attentivement l'histoire suivante² :

Je m'appelle Mamadou, j'ai 15 ans et je suis élève en classe de 4^{ème} au Collège. Depuis peu, je subis quelque chose de trop difficile à surmonter. En début d'année, accidentellement, j'ai cassé le téléphone de Astou ma camarade de classe. Elle a voulu que je lui rembourse, ce qui a été fait. Mais c'était le début de mon cauchemar. Car j'ai été très perturbé par la suite. Pour avoir cassé son téléphone, Astou s'est mise à dire des méchancetés sur moi. Depuis je suis devenu la tête de turc de la classe parce que tous les garçons me traitent de "yambar" (poule mouillée) pour s'être laissé intimidé par une fille.

Au départ, je me suis dit que le silence allait tout résoudre. Mais, depuis peu, toute l'école me traite de fou parce que j'étais devenu la risée de l'école. Récemment j'ai pris

² Astuce au professeur/a la professeure: au lieu de lire l'histoire de Mamadou, regarder le video sur You Tube:

“Les claques – Agir contre le harcèlement a l'Ecole”: <http://www.youtube.com/watch?v=vwnotcnHiMo>

une gifle pour avoir essayé de tenir tête à ceux qui me harcelaient. Après quoi, je me suis fait tabassé.

Ma mère est venue voir le principal de mon école pour savoir ce qui se passe. Malgré cela la situation ne s'améliore pas. Depuis, ma déception s'est faite ressentir et mes résultats scolaires ont gravement baissé. Mes professeurs en sont surpris car je ne sortais jamais des cinq premiers à chaque devoir. Je suis de plus en plus dépressif, j'ai perdu tout envie d'aller à l'école et pense même abandonner les études. Depuis ma vie se résume en 3 mots : "rien que tristesse". Je voudrais redevenir celui qui réussissait tout ce qu'il entreprenait parce que la vie était un jeu, celui qui trouvait son épanouissement dans les études. **(10 min)**

4. Demander aux élèves d'aider Mamadou à résoudre son problème en répondant aux questions suivantes :

- À quel type de problème fait face Mamadou ?
- Êtes-vous d'accord avec la réaction de Astou ?
- Que feriez-vous à la place de Mamadou ?
- Que pensez-vous de l'attitude de la maman de Mamadou ?
- Que pensez-vous que les professeurs et le principal de l'École de Mamadou auraient dû faire pour l'aider ? **(10 min)**

5. Demander maintenant aux élèves de constituer des groupes de trois (3) personnes. Encourager les discussions au sujet de l'impact du harcèlement en milieu scolaire, en utilisant les questions suivantes :

- a) Qui risque d'être victime de harcèlement ?
- b) Comment, selon vous, la victime de harcèlement se sent il/elle ?
- c) Quelle est la meilleure réaction face au harcèlement en milieu scolaire ?
- d) Quel doit être le rôle des différents acteurs (parents, administration, enseignants) en milieu scolaire ?
- e) Que pouvez-vous faire si vous êtes victime d'une tentative de harcèlement ?
- f) Que pouvez-vous faire pour aider une victime de harcèlement ?
- g) Quelles mesures doivent être prises pour prévenir et/ou traiter les cas de harcèlement à l'école et au travail ? **(15 min)**

Éléments de réponses attendues :

| Questions | Réponses |
|-----------|--|
| a | Hommes et femmes ; |
| b | Frustrés, découragés, renferment sur soit, manque d'assurance, tristes, .. |
| c | En parler avec des personnes de confiance (parents, assistants sociaux, professeurs, ...) ; |
| d | - surveiller les changements de comportements des enfants ; - parler avec eux ; - partager leurs soucis ; - contacter les services compétents en cas de détections de signes de harcèlement ; |

| | |
|---|---|
| e | - manifester son désaccord en montrant que l'on connaît ses droits ; - menacer d'en parler ; - en parler si ce cela se répète ; |
| f | - l'écouter si elle est disposée à en parler ; - sinon lui conseiller de parler à une personne en qui elle a confiance ; - parler avec la personne qui harcèle et la dénoncer si elle persiste ; |
| g | - ne pas en faire un sujet tabou à l'école ; - organiser des séances de partage avec les élèves ; - créer un mécanisme de prise en charge des cas de harcèlement : boîtes anonymes ; mail de contact ; impliquer le GS (Gouvernement Scolaire), l'OEVDS (Observatoire des élèves vulnérables à la déperdition scolaire); |

6. Se réunir en plénière. Demander à 2 ou 3 groupes de présenter leurs réponses à la classe.

(10 min)

7. Demander aux élèves d'ouvrir leur guide au point **6.4 : Feuille de travail sur le harcèlement** et répondre aux questions. Avoir une discussion sur la question :

Que faut-il faire face à une situation de harcèlement ?

Éléments de réponses attendues :

- ✓ Il faut dire « non ». Signifier clairement son désaccord face à un tel comportement ;
- ✓ Ne pas penser que c'est un problème humiliant ou personnel et ne pas croire que l'on est responsable de cette situation ;
- ✓ Consulter des ami(e)s, les membres de la famille ou les superviseur(e)s fiables pour trouver une solution ;
- ✓ Rassembler et écrire les preuves dans un journal en inscrivant les dates, heures, endroits et personnes présentes. Écrire le plus de détails possibles ;
- ✓ Informer un(e) camarade à qui l'on fait confiance afin qu'il/elle puisse aider à observer et contrôler la situation ;
- ✓ Consulter les autorités administratives de l'école afin de trouver des solutions à cette situation. Des preuves concrètes de la violence, notamment des preuves écrites ou un témoin les aideront dans le processus ;
- ✓ Présenter une plainte écrite au surveillant ou principal ;
- ✓ Intenter une action en justice si cela se répète.

(15 min)

8. Résumer la discussion et passer à l'activité suivante.

(5 min)

6.4 Feuille de travail sur le harcèlement.

Selon toi, que faut-il faire face à une situation de harcèlement ? Avant de répondre, pense à ce que nous venons d'apprendre sur le harcèlement :

Quand on est victime :

.....

.....

.....

Quand on est témoin :

.....

.....

.....

Titre de l'activité 6 : Le harcèlement sexuel et les mesures pour y faire face.

- ✓ **Objectifs** –À la fin de cette activité, les élèves seront capables de :
- c. Décrire les différents types de harcèlement sexuel ;
 - d. Identifier des actions à prendre contre le harcèlement sexuel ;
 - e. Expliquer la notion du consentement.
-  **Durée requise** : 1 heure 10 min
-  **Méthodologie** : discussion en grand groupe
-  **Matériel et préparation** : tableau padex, tableau noir, craie, marqueurs, scotch.
- Faire des affiches de « Comportement acceptable », « Harcèlement basé sur le genre » et « Ne sait pas ».
 - Réviser **6.7: Harcèlement sexuel.**



Étapes à suivre :

1. Dans l'introduction, dire que cette activité concerne le harcèlement sexuel et les mesures à prendre pour l'éliminer.
2. Demander aux élèves de suivre attentivement l'histoire suivante :

Binetou est âgée de 20 ans. Elle a quitté un petit village en milieu rural pour chercher du travail en ville et a trouvé un emploi dans une usine de textile. Elle aime son travail et ses collègues. Elle trouve difficile de travailler 6 jours par semaine, mais elle gagne suffisamment d'argent pour en envoyer à ses parents et cela la rend heureuse. Il y a deux semaines, le superviseur de son groupe a été remplacé par un homme qu'elle n'aime pas. Chaque fois qu'il vient évaluer son travail, il s'approche trop d'elle et touche son corps. Cet acte la gêne et elle le considère comme un affront. La première fois que l'homme a posé ce geste, elle a cru que c'était involontaire, mais le deuxième jour, il a fait la même chose. Binetou a alors compris que ce n'était pas un accident. Elle s'est fâchée et lui a dit d'arrêter ces agissements. Après cette réaction de la part de Binetou, le nouveau superviseur a commencé à faire des commentaires négatifs au sujet de son travail, en disant que son travail n'était pas bon et qu'il réduirait son salaire. Le superviseur continue à faire des avances chaque fois qu'il est tout près d'elle, mais elle craint maintenant de perdre son emploi si elle se plaint encore une fois. Binetou n'aime plus son travail, mais elle a besoin d'argent. Que peut-elle faire ?

Discuter avec les élèves des questions suivantes :

- À quel type de problème fait face Binetou ?
- Êtes-vous d'accord avec la réaction de Binetou ?
- Que feriez-vous dans une situation pareille ?

(10 min)

3. Toujours en se référant à l'histoire, demander aux élèves comment ils/elles décriraient l'action du superviseur envers Binetou : comportement acceptable ou harcèlement sexuel et leur demander de choisir l'affiche placée sur le mur (« Comportement acceptable », « Harcèlement sexuel », « Ne sait pas »).

Discuter avec les élèves les questions suivantes :

- Pourquoi ont-ils/elles choisi(e) cette affiche ?
- Quelle est la différence entre « comportement acceptable » et « harcèlement sexuel » ? Écrire les réponses sur le tableau (padex).

Résumer les réponses sur la différence entre « comportement acceptable » et « harcèlement sexuel » en se référant au point **6.7: Harcèlement sexuel**.

(10 min)

4. Diviser les élèves en quatre groupes sur la base des quatre (4) types de harcèlement sexuel : harcèlement physique, harcèlement verbal, harcèlement gestuel et harcèlement sexuel écrit ou graphique.

Demander au groupe de discuter des questions suivantes et d'écrire leurs réponses sur une feuille mobile :

- a) Avez-vous des exemples pour chacun des types d'harcèlement sexuel ?
- b) Que peut-on faire si l'on fait face à une telle situation ?

(15 min)

5. Lorsque les groupes terminent l'exercice, afficher leurs feuilles mobiles sur un mur et demander aux élèves de faire le tour en lisant les informations des autres groupes. Donner quelques minutes pour discuter. **(10 min)**

6. Demander maintenant aux élèves de constituer des groupes de trois (3) personnes. Encourager les discussions au sujet de l'impact du harcèlement sexuel et des mesures qui peuvent être prises pour les éliminer, en utilisant les questions suivantes :

- h) Qui risque d'être victime de harcèlement sexuel ?
- i) Comment, selon vous, la victime de harcèlement sexuel se sent il/elle ?
- j) Que feriez-vous si une personne vous disait ou faisait quelque chose que vous n'aimez pas ?
- k) Quelle est la meilleure réaction face au harcèlement sexuel ?
- l) Quel doit être le rôle des différents acteurs (parents, administration, enseignants) en milieu scolaire ?
- m) Que pouvez-vous faire si vous êtes victime d'une tentative de harcèlement ?
- n) Que pouvez-vous faire pour aider une victime de harcèlement ?
- o) Quelles mesures doivent être prises pour prévenir et/ou traiter les cas de harcèlement à l'école et ou au travail ?

(15 min)

9. Passer en revue les réponses avec le groupe en plénière. Demander à des volontaires de trouver 2 à 3 réponses pour chaque question.

10. Terminer la séance en soulignant ce qui suit :

- Par harcèlement sexuel, il faut comprendre un comportement déplacé à connotation sexuelle ou tout autre comportement fondé sur le sexe qui affecte la dignité de la femme et de l'homme. Celui-ci peut inclure un comportement, verbal ou non-verbal désagréable ;
- Il peut survenir à n'importe quelle personne et n'importe où : dans un lieu public, à l'école, au travail, en famille, au sein de la communauté etc. ;
- La majorité des victimes sont des filles et des femmes, mais les garçons et les hommes peuvent également être victime de harcèlement sexuel ;
- Dans la plupart des cas, les victimes sont jeunes, ont une situation précaire ou sont, d'une manière ou d'une autre, vulnérables ;
- Il faut dire clairement non et demander de l'aide si le besoin s'impose ;
- Il faut prendre la situation au sérieux et essayer d'aider la victime.

(10 min)

6.5: Harcèlement sexuel. ³

Qu'est-ce que le harcèlement sexuel ?

La définition la plus communément citée provient de la Résolution de 1990 du Conseil de la Commission européenne sur la protection des femmes et des hommes au travail :

*« Tout comportement à connotation sexuelle ou tout autre comportement fondé sur le sexe, qui affecte la dignité de la femme et de l'homme au travail, qu'il soit le fait de supérieurs hiérarchiques ou de collègues, constitue une violation intolérable de la dignité des travailleurs ou des stagiaires et est inacceptable lorsque : a) ce comportement est intempestif, abusif et blessant pour la personne qui en fait l'objet ; b) le fait qu'une personne refuse ou accepte un tel comportement de la part d'un employeur ou travailleur (y compris un supérieur hiérarchique ou collègue) justifie explicitement ou implicitement une décision affectant les droits de cette personne en matière de formation professionnelle, d'emploi, de maintien de l'emploi, de promotion, de salaire ou toute autre décision relative à l'emploi et/ou c) un tel comportement crée un climat d'intimidation, d'hostilité ou d'humiliation à l'égard de la personne qui en fait l'objet ».*⁴

Au Sénégal, il existe une disposition du Code pénal, l'article 319 bis, interdisant le harcèlement sexuel. La loi définit le harcèlement sexuel comme « Le fait de harceler autrui en usant d'ordres, de gestes, de menaces, de paroles, d'écrits ou de contraintes dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle, par une personne abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions sera puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 50.000 à 500.000 francs ».

« Lorsque la victime de l'infraction est âgée de moins de 16 ans, le maximum de la peine d'emprisonnement sera prononcé. »⁵

En bref :

- Le comportement est de nature sexuelle ;
- Il est malvenu ; désagréable, offensif ;
- Il peut se passer au travail, en famille ou dans un lieu public ;
- Le harcèlement sexuel au travail ne se passe pas seulement au bureau ; il peut avoir lieu à n'importe quel endroit où les activités en rapport avec le travail sont exécutées, comme lors des fêtes de bureau, les sorties d'entreprises, les activités de divertissements des client(e)s, les activités promouvant le travail d'équipe, etc ;
- Il peut se présenter sous les aspects suivants : verbal, physique, gestuel ou visuel (écrit ou graphique) ;
- Il crée pour la victime un environnement de travail intimidant, hostile ou humiliant ;
- Le harcèlement peut se produire à une ou plusieurs reprises ;

³ Adapté de: *Action against Sexual Harassment at Work in Asia and the Pacific* par Haspels et al. (ILO: Bangkok, 2001), p.17 et 147.

⁴ <http://www.senat.fr/lc/lc225/lc225.pdf>

⁵ <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/senegal/Senegal-Code-1965-penal.pdf>

- Les auteur(e)s peuvent être des superviseur(e)s, des collègues, des client(e)s, des fournisseurs/fournisseuses, etc.

Qu'est-ce qui n'est pas un comportement sexuel ?

Un comportement qui est :

- Opportun ;
- Amical ;
- Mutuel.

Formes de harcèlement sexuel :

| Harcèlement physique | Harcèlement verbal | Harcèlement gestuel | Harcèlement écrit ou graphique |
|---|--|---|--|
| Des baisers, des caresses, des pincements ou des attouchements de nature sexuelle, etc. | Des commentaires importuns au sujet du physique d'une personne, de sa vie privée ou de son corps, des insultes et des humiliations basées sur le sexe d'une personne, etc. | Des gestes sexuellement évocateurs, tels que des clins d'œil, des gestes avec les mains, les doigts, les jambes ou les bras, le léchage de lèvres, etc. | Envoyer des messages pornographiques par courriel, afficher des photos explicites ou envoyer à un(e) employé(e) des lettres d'amour importunes |

| FAIT | MYTHE |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Un comportement devient acceptable lorsque toutes les parties impliquées sont consentantes. Le harcèlement sexuel est un comportement de nature sexuelle qui n'est pas voulu ou accepté par au moins une des parties impliquées. • Le harcèlement sexuel n'est pas toujours dépendant du plaisir sexuel. Ça a souvent un aspect d'abus de pouvoir. • Blâmer un acte d'agression sur un élan de désir sexuel n'est pas une excuse. • Une personne peut subir un harcèlement ou abus sexuel peu importe sa position sociale ou socio-économique, son âge, sa religion, son ethnie, son genre ou son orientation sexuelle. Le choix vestimentaire d'une personne ne justifie jamais un harcèlement ou un abus sexuel. Un abus et un harcèlement sexuel, bien qu'il puisse être subi par n'importe quelle personne, est surtout vécu par les femmes vivant dans un contexte où leur statut est moins élevé. • Le harcèlement sexuel est une forme claire de discrimination basée sur le genre, qui ne se rapporte pas tant aux différences biologiques entre les hommes et les femmes, mais plutôt aux rôles assignés aux hommes et aux femmes dans la société ainsi qu'aux perceptions et aux attentes quant à la sexualité chez l'homme et chez la femme. <p>Le harcèlement et l'abus sexuel ne sont jamais la faute de la personne qui subit la violence.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le harcèlement sexuel est seulement basé sur le désir et devrait être accepté comme faisant partie de la nature humaine. • Les personnes qui commettent un acte d'harcèlement sexuel n'y peuvent rien : c'est à cause de leur appétit sexuel naturel. • Les personnes agressées ont cherché leur agression de par leur apparence physique, choix vestimentaire et actions. • Les personnes doivent accepter les avances sexuelles et les commentaires de nature sexuelle à leur égard parce qu'il s'agit d'un compliment et que cela signifie qu'il/elle est attrayant(e). |

Types de harcèlement sexuel :

Les types de violence sexuelle les plus sérieux qui peuvent avoir lieu sont **l'atteinte à la pudeur et le viol** et les deux sont illégaux au Sénégal.

Il y a deux types courants de harcèlement sexuel dans le milieu de travail :

1. **Harcèlement quid pro quo (signifiant « prendre ceci pour cela »)** – Il force un(e) employé(e) à choisir entre la soumission aux exigences sexuelles et la perte du travail ou de ses avantages. Ce type d'harcèlement, aussi appelé « chantage sexuel », peut seulement être commis par une personne qui a une relation de pouvoir et qui l'utilise pour faire du chantage. Il s'agit d'un abus de pouvoir ;
2. **Création d'un environnement de travail hostile ou inconfortable** – Des avances sexuelles importunes, des demandes de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal, non-verbal ou physique de nature sexuelle qui peut empoisonner le climat de travail et limiter la performance adéquate des employé(e)s.

Pourquoi les personnes vulnérables sont-elles les victimes les plus courantes de harcèlement sexuel ?

Le harcèlement sexuel concerne souvent les relations de pouvoir dans lesquelles l'harceleur/l'harceuse a un statut supérieur à celui de la victime. Cette situation explique la raison pour laquelle la majorité des victimes sont des personnes vulnérables. Dans le milieu du travail, ces personnes peuvent viser à être promues à un travail de niveau supérieur ou ont un emploi instable et désire s'assurer une certaine stabilité.

Que faire lorsqu'on fait face à une forme quelconque de harcèlement sexuel au travail ?

- ✓ Il faut dire « non ». Signifier clairement son désaccord face à un tel comportement ;
- ✓ Ne pas penser que c'est un problème humiliant ou personnel et ne pas croire que l'on est responsable de cette situation ;
- ✓ Consulter des ami(e)s, les membres de la famille ou les superviseur(e)s fiables pour trouver une solution ;
- ✓ Rassembler et écrire les preuves dans un journal en inscrivant les dates, heures, endroits et personnes présentes. Écrire le plus de détails possibles ;
- ✓ Informer un(e) collègue à qui l'on fait confiance afin qu'il/elle puisse aider à observer et contrôler la situation ;
- ✓ Consulter le département des ressources humaines afin de trouver des solutions à cette situation. Des preuves concrètes du harcèlement, notamment des preuves écrites ou un témoin les aideront dans le processus ;
- ✓ Présenter une plainte écrite au département des ressources humaines ou à votre supérieur immédiat ;
- ✓ Intenter une action en justice.

Que faire si l'on remarque un harcèlement sexuel dans le milieu du travail ? :

- ✓ Être conscient(e) que le problème constitue une violation des droits du travail qui affecte les employé(e)s, les entreprises et la société dans son ensemble ;
- ✓ Il ne faut pas négliger le problème. Mobiliser d'autres employé(e)s ainsi que les responsables afin d'entreprendre une action ;
- ✓ Encourager la conduite d'une enquête afin de mettre fin à la violation des droits du travail et punir l'auteur(e) ;
- ✓ Donner un appui moral à la victime ;
- ✓ Encourager l'entreprise ou l'organisation à prendre le problème au sérieux et à instituer des procédures en matière de politiques et pratiques.

Il est très important de discuter de ce problème avec ses collègues de travail. Partager ses sentiments peut aider. Il est important que les personnes qui écoutent prennent cette situation au sérieux. Informer l'harcéleur/l'harcéleuse que son comportement n'est pas approprié et qu'une action sera entreprise s'il/elle n'arrête pas son méfait. Le harcèlement sexuel cesse souvent si l'auteur(e) sait que des gens sont au courant de ses méfaits et que ces derniers ne sont pas acceptés.

★ Conseils au Professeur/ à la Professeure ★

L'activité sur le harcèlement sexuel en milieu scolaire peut être abordée ici pour plonger les élèves dans leur milieu tout en évitant des procès sur des cas connus et réglés par les acteurs locaux (CGE, APE, IEF...)

Titre de l'activité 7 : Révision du module et Jeu de Bingo

- ✓ **Objectifs** - À la fin de cette activité, les élèves seront capables d'expliquer ses droits et obligations à l'école et dans le monde du travail.
-  **Durée requise** : 1heure 10min
-  **Méthodologie** : jeu, discussion en grand groupe
-  **Matériel et préparation** : tableau padex, tableau noir, craie, marqueurs, scotch, pièces de jeu (pièces de monnaie, petites pierres, trombones, morceaux de papier, etc..)
- Trouver les pièces de jeu pour couvrir les cases (25 pièces par équipe de deux).
 - Faire les copies de l'**Outil du professeur/de la professeure 6.3: Cartes de Bingo** pour chaque équipe de deux.
 - Faire les copies de la post-évaluation du module 6 (une copie par personne).



Étapes à suivre :

1. Demander à l'une des équipes de l'atelier de diriger une révision rapide des sujets couverts tout au long du module. On peut faire le tour de la salle en demandant à chaque élève de citer :
 - a. un droit et une obligation en milieu scolaire et dans le monde du travail ;
 - b. un type de harcèlement et les mesures pour y faire face ;
 - c. un type de harcèlement sexuel à l'école et les mesures d'y faire face.Continuer à faire le tour de la salle jusqu'à ce que toutes les idées soient épuisées.

(15 min)
2. Diviser les élèves en équipes de deux et leur expliquer qu'ils/elles travailleront en équipe. Donner à chaque équipe une carte de Bingo que l'on trouve dans l'**Outil du professeur/de la professeure 6.3: Cartes de Bingo** et leur donner des pièces de jeu. Ils/elles les utiliseront pour couvrir les cases de leur carte au fur et à mesure que les réponses sont énoncées. Quelques équipes auront la même carte de Bingo.

(10 min)
3. Commencer le jeu en posant les questions qui se trouvent dans l'**Outil du professeur/de la professeure 6.4: Questions de Bingo/Génies en Herbe**.

(15 min)

4. Féliciter l'équipe qui gagne et continuer à jouer jusqu'à ce que toutes les questions soient posées.
5. Demander s'il y a encore d'autres questions sur les droits et les obligations en milieu de travail au Sénégal.
6. Demander aussi aux élèves de faire **l'autoévaluation** du début du module pour voir le progrès qu'ils/elles ont accompli. **(15 min)**
7. Donner à chaque élève une copie de la **post-évaluation** et leur demander de répondre aux questions. **(15 min)**
8. Une fois que les élèves ont terminé la post-évaluation, passer en revue les réponses avec eux si le temps le permet.

Jeu Alternatif - Génies en Herbe :



Méthodologie : jeu, discussion en grand groupe



Matériel et préparation : tableau padex, tableau noir, craie, marqueurs, chronomètre, sablier, un bouton-réponse par équipe.

- Trouver un chronomètre et un sablier pour les mesures de temps ;
- Trouver un bouton-réponse par équipe de 4 ou 5.



Étapes à suivre :

1. Demander à un/une volontaire d'être juge à la table de l'animateur. Diviser les autres élèves en équipes de quatre ou cinq et leur expliquer qu'ils/elles travailleront en équipe. Demander à chaque groupe de choisir un champion/une championne qui va le représenter. Donner à chaque champion/championne un bouton-réponse. Ils/elles les utiliseront pour répondre aux questions. **(5 min)**
2. Expliquer le jeu : le professeur/la professeure lira une question relative au Code du travail et au Code pénal sénégalais. Une fois que le champion/la championne connaît la réponse, il/elle devra appuyer sur le bouton-réponse. Le premier/La premier à appuyer sur le bouton peut donner une réponse.

Les points : Au cours de la rencontre, le professeur/la professeure pose des questions divisées par thèmes et par catégories. Le format de réponses diffère selon la catégorie. Le nombre de points attribués à chaque réponse est défini par l'animateur qui

l'annonce avant de poser la question. Parfois, il y a une pénalité et un retrait de points si le joueur tente une réponse avant la fin de la question et répond incorrectement. Tout supporteur qui tente d'influencer le jeu, pénalise son équipe par un retrait de points décidé par le juge. Le juge doit vérifier l'exactitude des réponses. Deux pointeurs, un désigné pour chaque équipe, compilent les points. **(5 min)**

3. Commencer le jeu en posant les questions qui se trouvent dans l'**Outil du professeur/de la professeure 6.4: Questions de Bingo/Génies en Herbe sur la législation du travail.** **(15 min)**
4. Féliciter l'équipe qui gagne et continuer à jouer jusqu'à ce que toutes les questions soient posées.

Outil du professeur/de la professeure 6.1: Cartes de Bingo

Carte 1

| | | | | |
|----------------------|--------------------|----------------|--------------------|-------------|
| Liberté de circuler | Logement | Non | Mythe | 6 |
| Oui | Harcèlement sexuel | Un droit | Du harcèlement | L'isolement |
| Vrai | Voter | Espace libre ! | Mariage et famille | Non |
| Liberté d'expression | Mythe | La violence | Oui | Fait |
| La répétitivité | 4 | Un obligation | 2 | Faux |

Carte 2

| | | | | |
|---------------------|--------------------|----------------------|----------------|--------------------|
| Liberté de circuler | Mariage et famille | Non | Un obligation | 6 |
| Faux | Logement | Liberté d'expression | 4 | Fait |
| Non | 2 | Espace Libre ! | Un droit | Harcèlement sexuel |
| Voter | Vrai | La répétitivité | Non | Oui |
| Oui | La violence | Mythe | Du harcèlement | L'isolement |

Carte 3

| | | | | |
|----------------------|--------------------|----------------|----------------|---------------------|
| Non | Mariage et famille | Vrai | Un obligation | Voter |
| La répétitivité | 6 | Non | 2 | Liberté de circuler |
| Liberté d'expression | Harcèlement sexuel | Espace libre ! | Faux | Fait |
| Oui | Logement | Non | 4 | Un droit |
| Oui | La violence | Mythe | Du harcèlement | L'isolement |

Carte 4

| | | | | |
|--------------------|----------------------|--------------------|------|---------------------|
| Non | Du harcèlement | Mariage et famille | Oui | Un obligation |
| Du harcèlement | Un obligation | Fait | Vrai | Voter |
| Harcèlement sexuel | 6 | Espace libre! | Faux | Liberté de circuler |
| La répétitivité | Logement | Non | 2 | 4 |
| Mythe | Liberté d'expression | La violence | Oui | L'isolement |

Outil du professeur/de la professeure 6.2: Questions de Bingo/Génies en herbe.

1. Q. Cocher tous les exemples des droits humains fondamentaux (pour Génies en herbe : donner 3 exemples)
R. Liberté de circuler, **Mariage et famille, Liberté d'expression, Logement, Voter**
2. Q : Quelque chose qui est dû à une personne en vertu de la loi ou d'une tradition :
R : Un droit
3. Q : Est-ce que **quelqu'un peut vous enlever vos droits de l'homme ?**
R : **Non**
4. Q : Se présenter au travail, accomplir le travail convenablement et le terminer est un exemple de quoi ?
R : Un droit
5. Q : Quels sont les caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire ?
R : La violence, La répétitivité, L'isolement (de la victime)
6. Q : « Une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. » est une définition de quoi ?
A : Du harcèlement
7. Q : Vrai ou faux : Le harcèlement est un problème humiliant ou personnel et on est responsable de cette situation.
R : Faux
8. Q : Est-ce qu'il faut présenter une plainte écrite au surveillant ou principal si on est face à une situation de harcèlement ?
R : Oui
9. Q : Au Sénégal, il existe une disposition du Code pénal, l'article 319 bis, interdisant le _____ ?
R : Harcèlement sexuel
10. Q : Fait ou Mythe : Le harcèlement sexuel est seulement basé sur le désir et devrait être accepté comme faisant partie de la nature humaine.
R : Mythe
11. Q : Il y a combien de formes (catégories) de harcèlement sexuel ?
R : 4 (physique, verbal, gestuel, graphique)

Autoévaluation Finale

Module 6 : Droits et obligations des employés/employées et des employeurs/employeuses

Il n'y a ni bonnes ni mauvaises façons de répondre à cette activité d'autoévaluation. Nous voulons juste recueillir vos manières de penser et de faire pour nous aider à mieux dérouler ce qui va suivre. Ceci servira également à votre usage personnel lors de ce cours. Le professeur/La professeure va lire une compétence énumérée dans la colonne de gauche.

Lisez les choix dans la partie supérieure. En pensant à vous-même, dites quel point représente le mieux votre situation en cochant la case correspondante dans chaque colonne.

| Mon expérience | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) |
|--|--|--------------------------------------|---|---|--|
| Connaissances, compétences et capacités | Je n'ai aucune connaissance à ce sujet | J'ai peu de connaissances à ce sujet | J'ai quelques connaissances à ce sujet pour parfois le faire correctement | J'ai beaucoup de connaissances à ce sujet et je peux le faire régulièrement | J'ai beaucoup de connaissances à ce sujet et je peux le faire correctement et de façon consistante |
| Identifier les droits humains fondamentaux | | | | | |
| Expliquer la relation entre les « droits » et les « obligations » | | | | | |
| Utiliser plusieurs stratégies appropriées pour défendre mes droits ou prendre des mesures pour trouver une solution à un problème qui se présente au travail | | | | | |
| Reconnaître un harcèlement lorsqu'il a lieu et savoir comment prendre des mesures pour y mettre fin | | | | | |

| Mon expérience | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) |
|--|--|--------------------------------------|---|---|--|
| Connaissances, compétences et capacités | Je n'ai aucune connaissance à ce sujet | J'ai peu de connaissances à ce sujet | J'ai quelques connaissances à ce sujet pour parfois le faire correctement | J'ai beaucoup de connaissances à ce sujet et je peux le faire régulièrement | J'ai beaucoup de connaissances à ce sujet et je peux le faire correctement et de façon consistante |
| Reconnaitre un harcèlement sexuel à l'école lorsqu'elle a lieu et savoir comment prendre des mesures pour y mettre fin | | | | | |

Post-évaluation du module 6

Encercler une réponse pour chaque déclaration

1. Les droits humains fondamentaux incluent les suivants :
 - a. Le droit à l'éducation ;
 - b. Le droit à un logement ;
 - c. Le droit de pratiquer la religion de son choix ;
 - d. Toutes les réponses données ci-dessus ;
 - e. Aucune des réponses données ci-dessus.

2. Le fait d'envoyer à un(e) employé(e) des lettres d'amour importunes est un exemple de quelle forme de harcèlement sexuel ?
 - a. Harcèlement physique ;
 - b. Harcèlement écrit ou graphique ;
 - c. Harcèlement verbal ;
 - d. Harcèlement gestuel.

3. Quelque fois les femmes ne doivent pas signaler le harcèlement sexuel de la part de leurs chefs hiérarchiques parce qu'elles vont perdre leur travail.
 - a. Vrai
 - b. Faux

4. « Une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. » est une définition de quoi ?
 - a. D'un droit ;
 - b. Du Code pénal ;
 - c. Du harcèlement ;
 - d. Du harcèlement sexuel.

5. Qu'est ce qu'il faut faire si on est face à une situation de harcèlement ?
 - a. Il faut dire « non ». Signifier clairement son désaccord face à un tel comportement ;
 - b. Penser que c'est un problème humiliant ou personnel et croire que l'on est responsable de cette situation ;
 - c. Consulter personne et ignorer la situation ;
 - d. Consulter le département des ressources humaines afin de trouver des solutions à cette situation ;
 - e. A et D ;
 - f. Toutes les réponses données ci-dessus.

6. Tout le monde a des droits suivants :
 - a. Accéder à l'éducation ;
 - b. Éviter de prendre des risques ; rapporter les risques ;
 - c. Étudier et apprendre ;
 - d. Recevoir un salaire équitable pour un travail accompli ;

- e. Toutes les réponses données ci-dessus ;
- f. Aucune des réponses données ci-dessus.

7. Les jeunes n'ont pas des droits jusqu'à 16 ans.

Vrai

Faux

8. Le harcèlement n'est considéré comme un harcèlement sexuel que s'il est physique.

Vrai

Faux

9. Respecter les équipements et le matériel sur le lieu de travail est une obligation d'un employé(e).

Vrai

Faux

10. C'est mon droit d'avoir du temps pour des pauses régulières

Vrai

Faux

Les réponses de post-évaluation du module 6

1. d
2. b
3. b
4. c
5. e
6. e
7. Faux
8. Faux
9. Vrai
- 10.Vrai